

En mars 2020, vont avoir lieu les élections municipales mais aussi intercommunales.

Le système actuel de désignation des élu.e.s communautaires, par fléchage sur les listes municipales, ne favorise pas l'implication du citoyen.ne dans la vie démocratique de l'intercommunalité et la question du suffrage universel direct comme mode d'élection pour les intercommunalités est restée en suspens. Aujourd'hui, nous ne vivons plus uniquement sur notre commune de résidence mais bien sur un territoire de vie qui est souvent à l'échelle des intercommunalités. Ces dernières gèrent des politiques touchant à notre quotidien : mobilités, eau, assainissement, culture, sport, économie, formation, transition écologique....

Nous l'avons vu en 2014, les candidats aux municipales abordent peu le volet intercommunal. Pourtant aujourd'hui, les questions communales peuvent dépendre pour une large part des décisions prises au niveau intercommunal.

Les électeur.rice.s doivent être informé.e.s, au-delà des projets communaux, des orientations sur les projets intercommunaux, et sous quelles formes les futur.e.s élu.e.s communautaires informeront et associeront les habitant.e.s sur les projets et décisions intercommunales tout au long de leur mandat. Nous souhaitons que vous rendiez visible et lisible ces informations dans vos professions de foi : une face communale, une face intercommunale!

Le conseil de développement de Grand Angoulême est une instance consultative composée de membres volontaires et bénévoles. Il est une émanation de la société civile dans sa diversité: trois collèges : citoyens, représentants associatifs et représentants des 38 communes du grand Angoulême. Il contribue bénévolement à des réflexions et travaux qui concernent le grand Angoulême et participe à l'animation du débat territorial.